

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents: CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ESPACE d'accueil Jeunes et adolescents
Avenant n°1 – Lot 3 Charpente bois SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubresse, il y a lieu de procéder à des travaux en moins:

- isolation thermique en plafond
- plafond rampant en lame

Cela induit une diminution du montant initial des travaux de **3 918.00 € HT** d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE au montant de **14 667.80 € HT** passerait ainsi **avec avenant à 10 749.80 € HT**.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nécessité d'un avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'**avenant n°1 avec l'entreprise SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE**, pour un montant de marché avec avenant s'élevant à **10 749.80 € HT soit 12 899.76 € TTC**.

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



MENUISERIE De La Florizane

S.A.S AU CAPITAL DE 60 000 €
4 ZI la Florizane
15100 SAINT FLOUR
Tél. 04 71 60 37 21 – Fax 04 71 60 41 84
e-mail : menuisieriedelaflorizane@orange.fr

N° RGE E-E48580
Qualifications QUALIBAT 2301, 3511 PROB et 4322
AXA France – Agence HUGONENC et FORETNEGRE à AURILLAC

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 015-200054104-20230928-1_28092023-DE



Commune de VAL D'ARCOMIE

BOURG DE LOUBARESSE
15320 VAL D'ARCOMIE

SAINT FLOUR, le 03 juillet 2023

DEVIS ESTIMATIF

Référence : 00000639
N/Réf. :

**CREATION D'UN ESPACE EN FAVEUR
DES JEUNES ET ADOLESCENTS
A LOUBARESSE 15320 VAL D'ARCOMIE**

LOT N°3 CHARPENTE BOIS

DEVIS EN MOINS AU MARCHÉ

RCS AURILLAC 491 301 545 – APE 4332A – SIRET 491 301 545 00019 – N° ITVA : FR 26 491 301 545
CA 16806 04821 29677165001 58 – BP 16807 00397 4032118850654

CONDITION D'EXECUTION ET DE REGLEMENT DES TRAVAUX SUIVANT NORME AFNOR NF P03-001 :
En l'absence de précision dans le présent contrat, la norme AFNOR NF P03-001, de décembre 2000, vaut pièce contractuelle complémentaire. Page 1

Commune de VAL D'ARCOMIE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
ESPACE JEUNES				
LOT N°3 CHARPENTE BOIS				
DEVIS POUR TRAVAUX EN MOINS AU MARCHÉ :				
3.3.8. Fourniture et pose isolation thermique en plafond en 1 ou 2 couches.				
3.3.8.1. ISOCONFORT 35 revêtu Kraff épaisseur 220mm (R:6.25m²K/W)	M2	-34,00	37,00	-1 258,00
3.3.9. F et P. D'un plafond rampant en lame Melèze naturel ajouré.	M2	-38,00	70,00	-2 660,00
Sous-total				-3 918,00
Total H.T.				-3 918,00
Total T.V.A. 20,00 %				-783,60
Total T.T.C.				-4 701,60
TOTAL T.T.C. (Euros)				-4 701,60

Bon pour Accord.

A : le : / /

Signature Client:

La Présidente
 Emilie ROQUES

MENUISERIE DE LA FLORIZANE
 ZI la Florizane
 15100 SAINT-FLOUR
 Tél. : 04 71 60 37 21 - Fax : 04 71 60 41 84
 Siret : 491 307 936 00019 - APE : 4332A



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents

Loubaresse - 15320 VAL D'ARCOMIE

**AVENANT N°1
AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 3 CHARPENTE BOIS

ENTRE :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire

d'une part,

ET

SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE
4 ZI La Florizane 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins (isolation thermique en plafond et plafond rampant en lame Mélèze),

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 2 du marché initial est modifié pour tenir compte de ces travaux en moins suivant devis n°00000639 du 3 juillet 2023

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	-3 918,00 €	-783,60 €	-4 701,60 €
TOTAL	-3 918,00 €	-783,60 €	-4 701,60 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	14 667,80 €	2 933,56 €	17 601,36 €
Avenant n°1	-3 918,00 €	-783,60 €	-4 701,60 €
TOTAL	10 749,80 €	2 149,96 €	12 899,76 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie le

Monsieur Romuald RIVIERE

SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE

MENUISERIE DE LA FLORIZANE
ZI la Florizane
15100 SAINT-FLOUR
Tél : 04 71 60 37 22 - Fax : 04 71 60 41 84
Siret : 491 301 845 0009 - APE : 4332A

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents : CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ESPACE d'accueil Jeunes et adolescents**Avenant n°1 – Lot 6 Menuiseries intérieures SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubaresse, il y a lieu de procéder à des travaux en moins:

- portes de placard coulissantes.

Cela induit une diminution du montant initial des travaux de **1 372.00 € HT** d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE au montant de **11 459.05 € HT** passerait ainsi **avec avenant à 10 087.05 € HT**.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nécessité d'un avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'**avenant n°1 avec l'entreprise SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE**, pour un montant de marché avec avenant s'élevant à **10 087.05 € HT soit 12 104.46 € TTC**.

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents

Loubaresse - 15320 VAL D'ARCOMIE

**AVENANT N°1
AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 6 MENUISERIES INTERIEURES

ENTRE :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire

d'une part,

ET

SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE
4 ZI La Florizane 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins (portes de placard coulissantes)

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 2 du marché initial est modifié pour tenir compte de ces travaux en moins suivant devis n°00000640 du 3 juillet 2023

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	-1 372,00 €	-274,40 €	-1 646,40 €
TOTAL	-1 372,00 €	-274,40 €	-1 646,40 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	11 459,05 €	2 291,81 €	13 750,86 €
Avenant n°1	-1 372,00 €	-274,40 €	-1 646,40 €
TOTAL	10 087,05 €	2 017,41 €	12 104,46 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie le

Monsieur Romuald RIVIERE

SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE

MENUISERIE DE LA FLORIZANE
ZI la Florizane
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04 71 60 37 21 - Fax : 04 71 60 41 84
Siret : 491 301 543 00010 APE : 4332A



MENUISERIE De La Florizane

S.A.S AU CAPITAL DE 60 000 €
4 ZI la Florizane
15100 SAINT FLOUR
Tél. 04 71 60 37 21 – Fax 04 71 60 41 84
e-mail : menuisieredelaflozizane@orange.fr

N° RGE E-E48580
Qualifications QUALIBAT 2301, 3511 PROB et 4322
AXA France – Agence HUGONENC et FORETNEGRE à AURILLAC

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 015-200054104-20230928-2_28092023-DE



Commune de VAL D'ARCOMIE

BOURG DE LOUBARESSE
15320 VAL D'ARCOMIE

SAINT FLOUR, le 03 juillet 2023

DEVIS ESTIMATIF

Référence : 00000640

N/Réf. :

**CREATION D'UN ESPACE EN FAVEUR
DES JEUNES ET ADOLESCENTS**

LOT N°6 MENUISERIES INTERIEURES

DEVIS POUR TRAVAUX EN MOINS AU MARCHE

RCS AURILLAC 491 301 545 – APE 4332A – SIRET 491 301 545 00019 – N° ITVA : FR 26 491 301 545

CA 16806 04821 29677165001 58 – BP 16807 00397 4032118850654

CONDITION D'EXECUTION ET DE REGLEMENT DES TRAVAUX SUIVANT NORME AFNOR NF P03-001 :

En l'absence de précision dans le présent contrat, la norme AFNOR NF P03-001, de décembre 2000, vaut pièce contractuelle complémentaire. Page 1

Commune de VAL D'ARCOMIE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H. T.
ESPACE JEUNES :				
LOT N°6 MENUISERIES INTERIEURES :				
DEVIS POUR TRAVAUX NON REALISES :				
6.2.6. F. ET . PORTES DE PLACARDS COULISSANTES :				
6.2.6.3. Dimensions 1.70x2.50 de H à 2 vantaux	U	-1,00	298,00	-298,00
6.2.6.4. Dimensions 3.21x2.50 de H	U	-1,00	272,00	-272,00
6.2.6.1. Dimensions 3.21 x 2.50 de H	U	-1,00	501,00	-501,00
6.2.6.2. Dimensions 2.00 x 2.50 de H	U	-1,00	301,00	-301,00
Sous-total				-1 372,00

Total H.T.	-1 372,00
Total T.V.A. 20,00 %	-274,40
Total T.T.C.	-1 646,40
TOTAL T.T.C. (Euros)	-1 646,40

Bon pour Accord.

A : le : / /

Signature Client:La Présidente
Emilie ROQUES

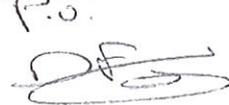
MENUISERIE DE LA FLORIZANE

ZI la Florizane

15100 SAINT-FLOUR

Tél : 04 71 60 37 21 - Fax : 04 71 60 41 84

Siret : 491 301 545 00019 - APE : 4332A



Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents: CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ESPACE d'accueil Jeunes et adolescents
Avenant n°1 –Lot 8 Carrelage-Faïence SARL NG LES CHAPES D'OLT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubresse, il y a lieu de procéder

- à des travaux supplémentaires : profil d'arrêt, reprise seuil, pose micro chape et remise à niveau plaque fonte
- à des travaux en moins: chape rapportée, scellement siphon de sol et revêtement vertical.

Cela induit une diminution du montant initial des travaux de **1 832.85 € HT** d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise SARL NG LES CHAPES D'OLT au montant de **6 317.83 € HT** passerait ainsi **avec avenant à 4 484.98 € HT**.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise SARL NG LES CHAPES D'OLT.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nécessité d'un avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer **l'avenant n°1 avec l'entreprise SARL NG LES CHAPES D'OLT, pour un montant de marché avec avenant s'élevant à 4 484.98 € HT soit 5 381.98 € TTC.**

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023. Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents

Loubaresse - 15320 VAL D'ARCOMIE

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 8 CARRELAGE - FAIENCE

ENTRE :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire

d'une part,

ET

SARL NG LES CHAPES D'OLT

Parc d'Activités 12130 PIERREFICHE D'OLT

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires (Profil d'arrêt, reprise seuil, pose micro chape et remise à niveau plaque fonte) et des travaux en moins (chape rapportée, scellement siphon de sol et revêtement vertical).

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 2 du marché initial est modifié pour tenir compte de ces travaux supplémentaires et en moins suivant devis n°DV 11 785 du 8 juin 2023

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	-1 832,85 €	-366,57 €	-2 199,42 €
TOTAL	-1 832,85 €	-366,57 €	-2 199,42 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	6 317,83 €	1 263,57 €	7 581,40 €
Avenant n°1	-1 832,85 €	-366,57 €	-2 199,42 €
TOTAL	4 484,98 €	897,00 €	5 381,98 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie le

Monsieur Romuald RIVIERE

SARL NG LES CHAPES D'OLT
Maçonnerie-Plâtrerie-Isolation-Carré
CHAPE LIQUIDE D'OLT
CHAPE-DECORS-VERMS
S.A.R.L NG Les chapes d'olt
Zone Artisanale
12130 PIERRE FICHE D'OLT
Tél: 05 65 70 48 94 Fax 05 65 70 44 00
siret: 514 676 147 00010



LA CHAPE LIQUIDE D'OLT

SARL NG LES CHAPES D'OLT

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
 Reçu en préfecture le 29/09/2023
 Publié le
 ID : 015-200054104-20230928-3_28092023-DE

**CARRELAGES - FAIENCES
 CHAPES DECORS**
 Cirées - Vernies



SARL NG LES CHAPES D'OLT

NEGRE Gilles
 Parc d'activités
 12130 PIERREFICHE D'OLT
 Tél : 05 65 70 48 94
 www.chapeliquidedolt.com
 contact@chapeliquidedolt.fr

Commune de VAL D'ARCOMIE
 Mairie

15320 VAL D'ARCOMIE

Tél : 04 71 73 70 11 Port :

E-mail : mairie@valdarcomie.fr

Devis N° DV 11 785

Pierrefiche, le jeudi 8 juin 2023

Quantité	Unité	Désignation	P.U. €HT	Montant €HT	TVA
		Dossier n° 2113 DCE Création de l'espace en faveur des jeunes et adolescents Loubarette 15320 VAL D'ARCOMIE Architecte : ALLEGRE ESCHALIER			
		Lot n° 8 : Carrelage - Faïence Avenant au devis DV10903 (Moins value)			
		Travaux en Moins			
-79,50	m²	8.3.1 F ET P D'UNE CHAPE RAPPORTEE AU MORTIER DE CIMENT épaisseur moyenne 0.05 à 0.06m environ, rapportée au mortier fin au ciment dosé à 400Kg, lissée à la truelle compris barbotine d'accrochage ou primaire d'accrochage, joint de fractionnement et de dilatation selon normes et DTU, toutes sujétions. Finition pour recevoir un sol souple ou carrelage pose collée. NOTA : Aucune gaine ou canalisations diverses seront noyées dans la chape. Celle-ci seront prévues d'être noyées dans les dallages du lot Gros Oeuvre.	28,50	-2 265,75	5
-1,00	F	8.3.2 SCHELLEMENT SIPHON DE SOL ET REALISATION D'UNE FORME DE PENTE 40 CM X 40 CM ENVIRON Compris toutes sujétions, siphon fourni par l'entreprise titulaire du lot Sols souples	200,00	-200,00	5
-6,40	m²	8.3.1 F ET P DE REVETEMENT VERTICAL EN GRES EMAILLE Posé collé à la colle spéciale recommandée par le fabricant et ayant reçu un avis technique du CSTB, cette colle sera adaptée au support, compris coupes, jointolement plastifié et hydrofugé type CERMIJOINT HRC de chez DESVRES ou similaire, profilés aluminium teinté type Schlüter pour angles sortants, joints de fractionnement et de dilatation, accessoires nécessaires, nettoyage. Il sera compris un joint d'étanchéité à la pompe type SIKAFLEX ou similaire entre revêtement faïence et appareils sanitaires. Il sera prévu des profils d'arrêts de finition type cornière alu SCHLÜTER en périphérie de tous panneaux. Il sera réalisé des découpes ou percements circulaires soignés autour de chaque pénétration en tubes PVC ou canalisations cuivre. Référence de prix : 35.00 € TTC, couleur au choix de l'architecte.	68,00	-435,20	5
		Sous-total Travaux en Moins		-2 900,95	
		Travaux en Plus			
5,60	ml	8.4.3 F et P D'UN PROFIL D'ARRET INOX BROSEE TYPE SCHLUTER SCHIENE-ES OU DINAC ARRETS DE CORNIERE PLIES OU ARRETS DROITS OU SIMILAIRE Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, profilés à faire valider par l'architecte avant mise en oeuvre	18,50	103,60	5
5,60	ml	8.4.3.1 Reprise seuil maçonnerie avant pose carrelage	55,00	308,00	5
9,00	m²	8.3.1 Fourniture et pose d'une micro-chape rapportée fibrée	28,50	256,50	5
			Report :	-2 232,85	



LA CHAPE LIQUIDE D'OLT

SARL NG LES CHAPES D'OLT

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 015-200054104-20230928-3_28092023-DE

CARRELAGES - FAIENCES CHAPES DECORS Cirées - Vernies



SARL NG LES CHAPES D'OLT

NEGRE Gilles
Parc d'activités
12130 PIERREFICHE D'OLT

Tél : 05 65 70 48 94

www.chapeliquidedolt.com
contact@chapeliquidedolt.fr

Commune de VAL D'ARCOMIE
Mairie

15320 VAL D'ARCOMIE

Devis N°

DV 11 785

Pierrefiche, le jeudi 8 juin 2023

Quantité	Unité	Désignation	P.U. €HT	Montant €HT	TVA
			Report :	-2 232,85	
2,00	U	8.3.2 Remise à niveau plaque fonte de regard y compris plus value de découpe dans carrelage	200,00	400,00	5
		Sous-total Travaux en Plus		1 068,10	

Les circonstances imprévues, dont l'entreprise n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent rendre excessivement onéreuse l'exécution du contrat. L'imprévision sera caractérisée, notamment, en cas d'augmentation supérieure ou égale au pourcentages définis ci-après, par rapport aux index du mois de conclusion du contrat : 0,9 % de l'index BT01. Le cas échéant, l'entreprise s'engage à informer le client de ces circonstances imprévues dès qu'elles surviendront afin de pouvoir, conformément à l'article 1195 du Code civil, en évaluer avec lui les conséquences sur la poursuite du contrat. Les parties s'engagent à renégocier leur accord de bonne foi et ce dans un délai qui ne peut être supérieur à quinze jours. Pendant toute la durée de la renégociation, les parties restent tenues d'exécuter leurs obligations quand bien même elles seraient devenues excessivement onéreuses. La durée de la renégociation suspend les délais de recours contentieux. En cas d'échec de la renégociation ou de l'absence de renégociation dans le délais prévus, chacune des parties pourra résilier le contrat en respectant un préavis de quinze jours. Les dépenses ainsi que les frais généraux engagés pour l'exécution des travaux, pendant les renégociations et le préavis, seront dus par le donneur d'ordre à l'entreprise. En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties conviennent de recourir à une conciliation ou à une médiation préalable à toute action en justice ou procédure d'arbitrage.

Les mesures exactes seront prises les travaux effectués. La TVA et autres charges subiront éventuellement les variations découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des réajustements. Notre engagement de prix s'entend Hors Taxes et à une validité limitée à un mois à compter de la date figurant sur le présent devis ; la TVA sera pratiquée au taux en vigueur au jour de facturation.

Je vous remercie de m'envoyer votre accord signé au plus tôt.

L'acceptation de ce devis tiendra lieu de bon de commande.

Bon pour accord, le ___/___/___ à _____

SIGNATURE:

Condition de paiement 30 % à la signature - 80 % du solde pendant les travaux - Solde restant à la fin des travaux

Montant HT	TVA	Montant TVA
-1 832,85	20,00 10,00	-366,57
Total taxes :		-366,57
Total brut HT :		-1 832,85
NET A PAYER €		-2 199,42

Précision sur la gestion des déchets.
Catégorie de déchets triés sur le chantier et évacués palettes, déchets inertes, emballages, déchets chape
Installations de collecte envisagées :
Sarl Catusse à Onet-le-château
Déchetterie de St Geniez d'Olt
Ets Braley à Onet-le-château
La Centrale agréée chape et ravaillage récupérera déchets et de rinçage.

**Date d'intervention souhaitée:
(à confirmer 15 jours avant intervention)**

___/___/___

Nos prix sont donnés avec valeur à la date de la signature du devis. En cas d'augmentation des coûts de la main d'oeuvre et des matériaux intervenant avant ou pendant la réalisation des travaux, les prix portés au devis seront rajustés sur la valeur au mois de l'exécution.

SARL au capital de 20 000 €

SIRET: 514 676 147 00010

APE: 4399C

N°TVA: FR 105 146 761 47

Nous sommes assurés auprès d'AMANS MATHOU ASSURANCES à Rodez contrat Générali n° AR 721 304 (décennale et responsabilité civile) depuis le 01/10/19

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents

Loubaresse - 15320 VAL D'ARCOMIE

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 10 PEINTURE

ENTRE :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire

d'une part,

ET

SARL LOZERE PEINTURE
3 rue de la Draine 48000 MENDE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la mise en peinture du sol de la buanderie y compris plinthes.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 2 du marché initial est modifié pour tenir compte de ces travaux supplémentaires suivant devis n°0478081 du 16 Mars 2023

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	409,15 €	81,83 €	490,98 €
TOTAL	409,15 €	81,83 €	490,98 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	2 293,00 €	458,60 €	2 751,60 €
Avenant n°1	409,15 €	81,83 €	490,98 €
TOTAL	2 702,15 €	540,43 €	3 242,58 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie le

Monsieur Romuald RIVIERE

SARL LOZERE PEINTURE
Sarl LOZERE PEINTURE
M. Simon BRUNEL
Peintures - Revêtements de sols
3 rue de la Drainé - 48000 MENDE
Tél. 04 66 49 33 26 - Fax 04 66 65 14 80
Site : 07 650 700 0000 - APE : 4394Z

SARL LOZERE PEINTURE

3 Rue de la Draine
ZAE du Causse d'Auge
48000 MENDE
Tél : 04 66 49 33 26
Fax : 04 66 65 14 80
Email : lozerepeinture48@sfr.fr



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 015-200054104-20230928-4_28092023-DE

Devis

PEINTURES - LASURES DECORATION - VITRIFICATION REVETEMENTS MURAUX

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Mairie
Le Bourg de Loubaresse
15320 VAL D'ARCOMIE
Tél :

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00000577	22/06/2023	CL00012	20/09/2023	Virement à 30 jours	

Adresse Livraison/Chantier

Mairie
Le Bourg de Loubaresse
15320 VAL D'ARCOMIE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
	<u>Chantier : Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubaresse</u> Travaux supplémentaires <u>Mise en peinture sol buanderie</u> 2 couches de peinture de sol y compris plinthes	11,69	M2	35,00		409,15	20,00

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 015-200054104-20230928-4_28092023-DE

Code	Description	Qté	Unité	U. HT	% Rem	Montant HT	TVA

Ce devis est gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.

Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance :

Aréas Assurances - Cabinet Bernard DURAND - 6 Esplanade M. Farelle - BP 34 - 48400 FLORAC TROIS RIVIÈRES

Contrat N° 03832749G - Couverture nationale

Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens

Traitement des déchets, les points de collecte sont :

ETS SEURET - Avenue du 11 Novembre - 48000 MENDE = Reprise des fûts de peinture vides

CHIMIREC - 22 Rue de la draine - 48000 MENDE = Fûts de peinture, bidons

DECHETTERIE - Zae du Causse d'auge - 48000 MENDE = Cartons, papiers, plastiques

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	409,15	81,83

Conditions de paiement

- * Acompte de 30 % à la commande
- * Acompte de 30 % au démarrage des travaux
- * Acompte de 20 % en cours de chantier
- * Solde à la réception, et paiement comptant

Total HT	409,15
Total TVA	81,83
Total TTC	490,98
Acomptes	0,00
Net à payer	490,98 €

**Pour le client (signature précédée de la mention :
(Lu et approuvé, bon pour accord) & date**

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents : CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ESPACE d'accueil Jeunes et adolescents
Avenant n°1 – Lot 10 Peinture SARL LOZERE PEINTURE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubresse, il y a lieu de procéder à des travaux supplémentaires :

- mise en peinture du sol de la buanderie y compris plinthes.

Cela induit une augmentation du montant initial des travaux de **409.15 € HT** d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise SARL LOZERE PEINTURE au montant de **2 293.00 € HT** passerait ainsi **avec avenant à 2 702.15 € HT**.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise SARL LOZERE PEINTURE .

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nécessité d'un avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer **l'avenant n°1 avec l'entreprise SARL LOZERE PEINTURE pour un montant de marché avec avenant s'élevant à 2 702.15 € HT soit 3 242.58 € TTC.**

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents

Loubaresse - 15320 VAL D'ARCOMIE

**AVENANT N°1
AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 11 SERRURERIE

ENTRE :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire

d'une part,

ET

SARL PRIVAT

ZAC de Volzac 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins (boite aux lettres).

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 2 du marché initial est modifié pour tenir compte de ces travaux en moins suivant devis n°00000639 du 3 juillet 2023

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	-125,00 €	-25,00 €	-150,00 €
TOTAL	-125,00 €	-25,00 €	-150,00 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	5 995,00 €	1 199,00 €	7 194,00 €
Avenant n°1	-125,00 €	-25,00 €	-150,00 €
TOTAL	5 870,00 €	1 174,00 €	7 044,00 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie le

Monsieur Romuald RIVIERE

SARL PRIVAT

~~PRIVAT SARL~~
CHARPENTE/METALLIQUE
SERRURERIE - FERMETURE
13 C DE MOLZAC 15100 ST FLOUR
Tél 04 71 60 44 21 Fax 04 71 60 35 85
Siret 339 151 029 000 1

PRIVAT
Sarl

ZAC de Volzac
15100 SAINT-FLOUR
Tél : 04.71.60.44.21 - Fax : 04.71.60.35.85
privat3@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 015-200054104-20230928-5_28092023-DE

Charpentes Métalliques
Couverture – Bardage – Serrurerie
Métallerie –Fermetures – Automatismes
Dépannage toutes Soudures...

Coordonnées client :

Téléphone :

Portable : 04.71.73.70.11

Mail : mairie@valdarcomie.fr

Commune de Val d'Arcomie

Bourg de Loubresse

15320 Val d'Arcomie

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité
DE00000914	03/07/2023	COMVALARC	03/07/2023

Description des travaux :

Chantier : Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubresse

Lot 11 Serrurerie

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Travaux non réalisés					
Suppression du poste Boîtes aux lettres	-1,00	U	125,00	-125,00	20,00

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Contrat assurance : MMA - 6 rue du docteur Lionnet - 15100 SAINT FLOUR N°140926925

Coordonnées bancaires société :

Banque : CREDITI AGRICOLE

RIB : 16806048213274057300030

IBAN : FR7616806048213274057300030

BIC : AGRIFRPP868

Acompte de 30 % à la commande

Bon pour acceptation

Date.....Signature

Total HT	-125,00
Total TVA	-25,00
Total TTC	-150,00
Acomptes	0,00
Net à payer	-150,00 €

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 septembre 2023****Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16**

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents : CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : ESPACE d'accueil Jeunes et adolescents
Avenant n°1 – Lot 11 Serrurerie SARL PRIVAT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubaresse, il y a lieu de procéder à des travaux en moins:

- pose d'une boîte aux lettres.

Cela induit une diminution du montant initial des travaux de **125.00 € HT** d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise SARL PRIVAT au montant de **5 995.00 € HT** passerait ainsi **avec avenant à 5 870.00 € HT**.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise SARL PRIVAT.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nécessité d'un avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer **l'avenant n°1 avec l'entreprise SARL PRIVAT, pour un montant de marché avec avenant s'élevant à 5 870.00 € HT soit 7 044.00 € TTC.**

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023. Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE
RIVIERE Romuald**

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents

Loubaresse - 15320 VAL D'ARCOMIE

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 2 DEMOLITION - GROS ŒUVRE

ENTRE :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire

d'une part,

ET

SARL GUENIOT

4 Route de Cussac - 15100 LES TERNES

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins (enduit monocouche) et des travaux supplémentaires (bande seuil, ponçage dalle existante, dépose et déplacement tampons fonte),

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 2 du marché initial est modifié pour tenir compte de ces travaux en moins et supplémentaires suivant devis n°1259 du 21 septembre 2023

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	1 515,20 €	303,04 €	1 818,24 €
TOTAL	1 515,20 €	303,04 €	1 818,24 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	11 470,69 €	2 294,14 €	13 764,83 €
Avenant n°1	1 515,20 €	303,04 €	1 818,24 €
TOTAL	12 985,89 €	2 597,18 €	15 583,07 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie le

Monsieur Romuald RIVIERE

SARL GUENIOT

Gueniot
 S.A.R.L. au capital de 31 709,40 €
 MAÇONNERIE - T.P.
 15100 VAL D'ARCOMIE
 Tél. 04 71 73 08 01 - Fax 04 71 73 08 02
 Site : www.gueniot.fr
 Siret : 531 000 29 Ape

Adresse chantier
 ESPACE JEUNES ET ADOS
 LOUBARESSE
 15320 VAL D ARCOMIE

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
 mairie LOUBARESSE
 15320 VAL D'ARCOMIE
 Tel: 0471737011
 Email: mairie@valdarcomie.fr

Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents

Devis N° 1259 du 21/09/2023

Page 1/3

Libelle	Qte	U	PU.HT	TVA	Total HT
1 - MOINS VALUES					-604,80 €
1.1 - Travaux non réalisés : Enduit type monocouche Localisation : sur voile béton armé de la paroi verticale du patio, toutes sujétions de préparation du support pour accroche de l'enduit compris arêtes, cueillies, tableaux, etc....	-9	M2	67,20 €	20%	-604,80 €
2 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES					2 120,00 €
2.1 - Création de bande seuil sur dalle existante compris piquage, coffrage et béton	1	ENS	960,00 €	20%	960,00 €
2.2 - Ponçage dalle existante (en remplacement de la chape carreleur)	1	ENS	1 040,00 €	20%	1 040,00 €
2.3 - Déplacement, dépose de 2 tampons fonte existants dans SAS entrée (pour lot carreleur)	1	ENS	120,00 €	20%	120,00 €

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA	MONTANT H.T.	
20%	1 515,20 €	303,04 €	1 515,20 €	
TOTAL	1 515,20 €	303,04 €	TVA GLOBALE	303,04 €
			MONTANT T.T.C.	1 818,24 €

Validité : 15 jours

mille huit cent dix-huit euros et vingt-quatre cents

TVA acquittée sur les encaissements.

LES FORTES TENSIONS RENCONTREES SUR LE MARCHE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION NOUS EMPECHENT DE GARANTIR NOS DELAIS ET TARIFS DANS LE TEMPS. NOUS SERONS CONTRAINTS DE CORRIGER LES PRIX ET LES DELAIS APPLIQUES PAR NOS FOURNISSEURS

A la date du 21/09/2023, ce chantier pourrait débuter d'ici le 21/09/2023. Le délai de début de chantier sera modifié selon la date de signature du devis.

Tel : 04.71.73.08.01 - 4 Route de Cussac 15100 Les Ternes

S.A.R.L. au capital de 31 709,40 € SIRET : 30082353100029 - APE 4399 C - RC 300823531 Aurillac
 e-mail : gueniot@wanadoo.fr - Site internet : gueniot-bat.com N° TVA IC : FR65300823531

- Ass RC et DC : SMA BTP Clermont-Fd 10 rue Marmontel CS 30011 63037 Clermont-Fd cedex 1 :CAP 2000 n°1247001/001 304068/058 depuis le 24/06/1993

Qualibat N°certification : E48400 Qualifications N°:2132/2112 TP : 1131/211/2322/346/5162

Dom Banc : THEMIS BANQUE IBAN : FR98 1144 9000 0202 1587 8001S 79 - BIC : BDEIFRPPXXX



Devis N° 1259 du 21/09/2023

Pour l'entreprise :

Pour le client :

Je verse un acompte de 30 % soit 545.47 €

Date et signature précédées de la mention manuscrite :
"Devis reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord"

Le :/...../.....

Nom et signature:

Tel : 04.71.73.08.01 - 4 Route de Cussac 15100 Les Ternes

S.A.R.L. au capital de 31 709.40 € SIRET : 30082353100029 - APE 4399 C - RC 300823531 Aurillac

e-mail : gueniot@wanadoo.fr - Site internet : gueniot-bat.com N° TVA IC : FR65300823531

- Ass RC et DC : SMA BTP Clermont-Fd 10 rue Marmontel CS 30011 63037 Clermont-Fd cedex 1 :CAP 2000 n°1247001/001 304068/058 depuis le 24/06/1993

Qualibat N°certification : E48400 Qualifications N°:2132/2112 TP : 1131/211/2322/346/5162

Dom Banc : THEMIS BANQUE IBAN : FR98 1144 9000 0202 1587 8001S 79 - BIC : BDEIFRPPXXX



Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents: CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ESPACE d'accueil Jeunes et adolescents
Avenant n°1 – Lot 2 Démolition - Gros-œuvre SARL GUENIOT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubaresse, il y a lieu de procéder :

à des travaux en moins :

- enduit monocouche

à des travaux supplémentaires :

- bande seuil, ponçage dalle existante, dépose et déplacement tampons fonte.

Cela induit une augmentation du montant initial des travaux de **1515.20 € HT** d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise SARL GUENIOT au montant de **11 470.69 € HT** passerait ainsi avec avenant à **12 985.89 € HT**.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise SARL GUENIOT .

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nécessité d'un avenant,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'**avenant n°1 avec l'entreprise SARL GUENIOT pour un montant de marché avec avenant s'élevant à 12 985.89 € HT soit 15 583.07 € TTC.**

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/09/2023. Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 29/09/2023.

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents: CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative N°2 / 2023 – Budget eau – ajustement opération 104 schéma directeur eau

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, il convient d'affecter la somme de 13 550 € prévue en réserve dans le compte des Réseaux AEP (opération 101) sur le compte du Schéma Directeur opération 104.

Il s'agit d'un mouvement de crédits sans impact sur le budget.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2031 Frais d'études – opération 104 schéma directeur eau		13 550.00 €		
TOTAL D 20 Opération 104 SCHEMA DIRECTEUR EAU		13 550.00 €		
D 2315 Installations matériel et outillages techniques – opération 101 réseaux AEP	13 550.00 €			
TOTAL D 23 Opération 101 RESEAUX AEP	13 550.00 €			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	13 550.00 €	13 550.00 €		

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents : CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Subventions exceptionnelles 2023.**Aide au transport aux APE de Loubaresse et Faverolles 2022/2023.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, une réserve de 1 488.40 € avait été inscrite à l'article 6574 et présente à l'assemblée le détail du solde de subvention concernant l'APE de Loubaresse et l'APE de Faverolles (tableaux ci-joints)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement de :

- **200 € à l'association des Parents d'élèves de Loubaresse** (solde de la participation pour les sorties piscine et voile 2022/2023).
- **313 € à l'association des Parents d'élèves de Faverolles** (solde de la participation pour les sorties piscine et voile 2022/2023)

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE**RIVIERE Romuald**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023. Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



A.P.E. LOUBARESSE

2022/2023 TRANSPORTS	Coût	Participation St-Flour Communauté	Participation Cne de Val d'Arcornie
Activités / Sorties	3 723.33 €	montant (nombre de sorties)	montant (nombre de sorties)
Piscine 5	825 € (5)		825 € (5)
Voile 3	375 € (3)		375 € (3)
Sorties culturelles	745 € (5)	160€ (2)	
Sorties sportives	1195 € (9)	320 (4)	
Sorties environnement	583.33€ (2)	80€ (1)	
SUBVENTIONS		560 € (7)	1200€ (8)- 1000 €(acompte) = 200 €

Pour information, St-FLOUR Communauté prend à sa charge une aide au transport dans le cadre des activités scolaires
 2 sorties culturelles : 80 € par sortie
 4 sorties sportives: 80 € par sortie
 2 sorties environnementales: 80 € par sortie

Chaque APE établit un dossier de demande de subvention avant le 30/10 auprès de St-FLOUR Communauté

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 015-200054104-20230928-8_28092023-DE

A.P.E. FAVEROLLES

2022/2023 TRANSPORTS	Coût	Participation St-Flour Communauté	Participation Cne de Val d'Arcomie
Activités / Sorties	3 120.00 €	montant (nombre de sorties)	montant (nombre de sorties)
Piscine 9	1755 € (9)		1755 € (9)
Voile 3	390 € (3)		390 € (3)
Sorties culturelles	390 € (3)	160€ (2)	
Sorties sportives	585 € (4)	320 € (4)	
Sorties environnement	0€	0€	
SUBVENTIONS		480 € (6)	2145€ (12) - 1000 € (acompte 2022/2023) - 832 € trop-perçu = 313 €

Pour information, St-FLOUR Communauté prend à sa charge une aide au transport dans le cadre des activités scolaires
 2 sorties culturelles : 80 € par sortie
 4 sorties sportives: 80 € par sortie
 2 sorties environnementales: 80 € par sortie

Chaque APE établit un dossier de demande de subvention avant le 30/10 auprès de St-FLOUR Communauté

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 015-200054104-20230928-9_28092023-DE

Département :
CANTAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :
VAL D'ARCOMIE

Section : C
Feuille : 068 C 03

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

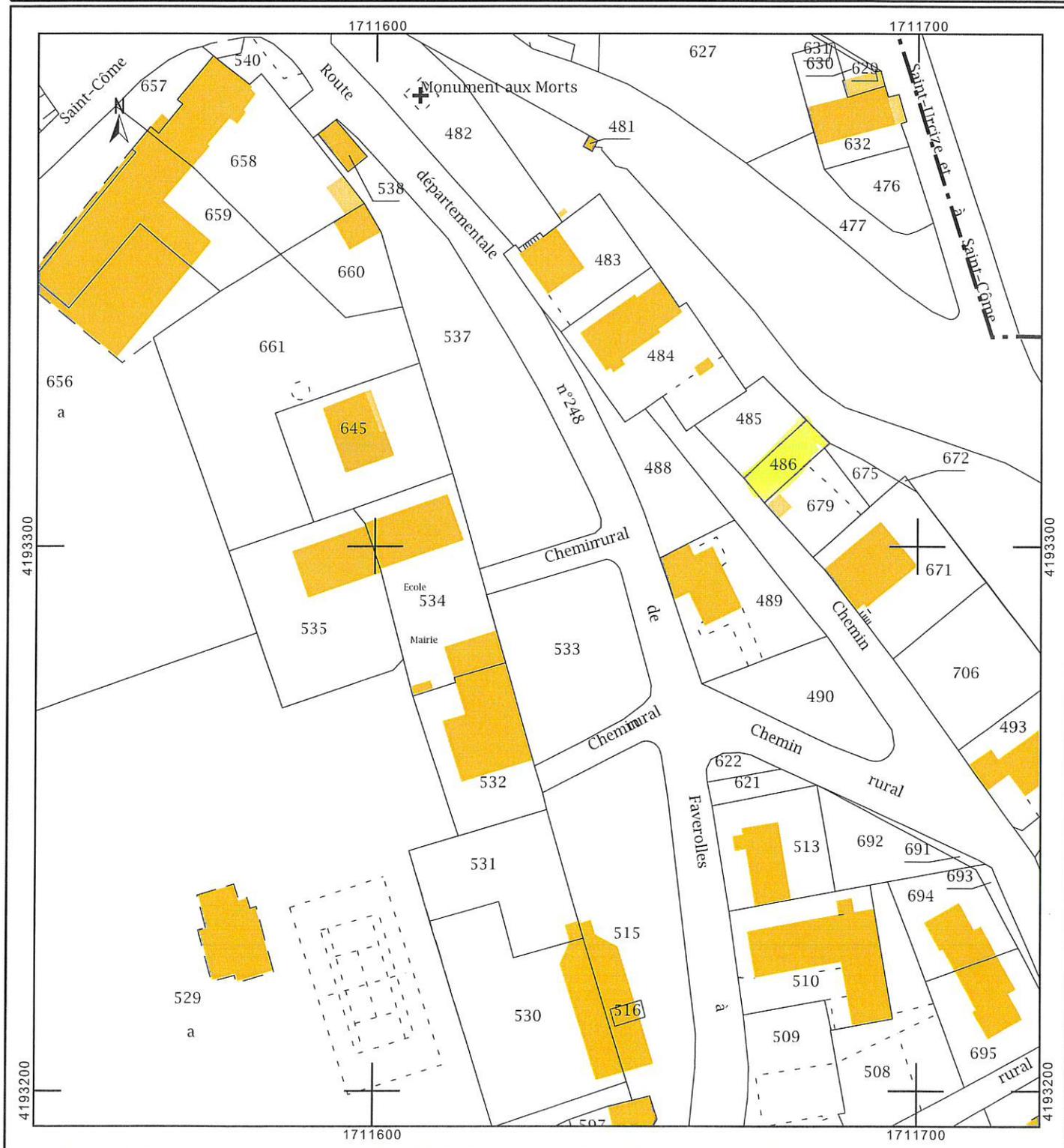
Date d'édition : 26/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

3 Place des Carnes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ		2021	DEP DIR	15 0	COM	108 VAL D'ARCOMIE		TRES	035	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMERO COMMUNAL	+00102												
Propriétaire MAIRIE LE BOURG FAVEROLLES 1520 VAL D'ARCOMIE PBCGG COM COMMUNE DE FAVEROLLES																										
PROPRIETES BATES																										
DESIGNATION DES PROPRIETES					IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	N° NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
PROPRIETES NON BATES																										
DESIGNATION DES PROPRIETES					EVALUATION					LIVRE FONCIER																
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PRIM	PARC	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille			
71	068 C	486		LE BOURG FAVEROLLES	B150			1068C			J	01		99	0,41											

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
 Reçu en préfecture le 29/09/2023
 Publié le
 ID : 015-200054104-20230928-9_28092023-DE

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents : CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Demande d'acquisition de la parcelle communale 068C486 de 99 m2 au Bourg de Faverolles par M et Mme Franck DOUET.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur et Madame Franck DOUET, domiciliés 4 place de la Mairie à Faverolles, sollicitent la possibilité d'acquérir la parcelle communale 068 C 486 de 99 m2 jouxtant leur propriété (courrier de demande du 30/08/2023 et confirmation du 21/09/2023)

Il s'agit d'une parcelle du domaine privé communal qui est actuellement en friche; ils souhaitent en faire un espace vert avec jardin.

Cette demande a reçu un avis favorable de la Commission Bien de Section et Domaine Public en séance du 14/09/2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de la vente de la parcelle communale section 068 C486 de 99 m2 (plan ci-joint) au prix de 5 € le m2 ; les frais de notaire et de géomètre si besoin étant en totalité à la charge des acquéreurs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération de vente.

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 29/09/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



M^r et M^{me} Douet Franck
7 place de la Prairie
Faverolles -
15320 Val d'Arconie

Mairie du Val d'Arconie
Place de la Prairie
Faverolles -
15320 Val d'Arconie

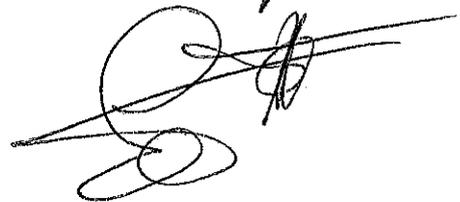
confirmation de l'acquisition
de la Parcelle 068 C 486 .

Monsieur, Madame,

Par cette présente, Je vous confirme l'acquisition
de la parcelle communale 068 C 486 située au bourg
de Faverolles au prix de 5 euros le m².

Restant à votre disposition pour tout renseignement
complémentaire, Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame,
l'expression de mes salutations respectueuses.

Faverolles
le 21 septembre 2023



M^r et M^{me} Douet Franck -
4 place de la Mairie
Faverolles -
15320 VAL D'ARCOIIE

Monsieur le Maire
de Val d'Arcoiie
Le 30 Août 2023 -

Monsieur le Maire,

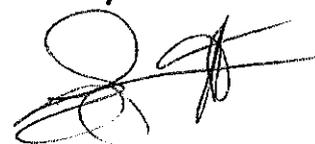
Par la présente, j'ai l'honneur de demander
l'acquisition du terrain situé au lotissement Lavergne,
d'une superficie de 99m² et ayant la référence
Cadastrale 15108 068 C 486.

Ce terrain est destiné à un espace vert comportant
des plantations (jardin).

Par ailleurs, Je prendrais à ma charge tous les
frais consécutifs et nécessaires à cette acquisition.

Je reste bien entendu à votre entière disposition
pour fournir tout complément d'information.

Dans l'attente, Je vous prie d'agréer, Monsieur
le Maire, l'assurance de mes respectueuses
salutations.



Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoint), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents : CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER
MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : PRESTATION de Viabilité hivernale des voies communales
Résultat de l'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la viabilité hivernale fait partie des missions obligatoires pour la Commune dont la prestation est effectuée pour partie par des prestataires et pour partie par les agents communaux.

Les conventions actuelles mises en place en 2019 pour 3 ans plus une année supplémentaire avec un coût d'intervention forfaitaire de 280 €, arrivent à échéance.

A ce titre, une consultation d'entreprises par appel d'offres a été lancée le 04/08/2023 sur la plateforme achat public avec dépôt des plis au 31/08/2023.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose d'une lame de déneigement ainsi que des chaînes à neige pour équiper les tracteurs d'exploitants agricoles afin de procéder au déneigement des voies communales en période hivernale. Sachant que le territoire de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie est parcouru par un vaste réseau de voirie, et que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999, il est permis aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes,

Deux exploitants agricoles de la commune ont répondu à l'appel d'offres pour un contrat de 3 ans, renouvelable une année :

	société ETA JULIEN Alexandre	PASCAL Jean-Louis
	Circuit 1	Circuit 2
intervention de base forfait	360 € HT	302 € HT
heures complémentaires	60 € HT	56 € HT
heures exceptionnelles en cas de panne	60 € HT	56 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **VALIDE** les offres reçues pour chaque circuit,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à la signature et la notification des marchés à

✚ Monsieur Alexandre JULIEN, société ETA JULIEN circuit n°1

✚ Monsieur Jean-Louis PASCAL, circuit n°2

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 04/10/2023
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023
Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Agence territoriale Montagnes d'Auvergne

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : VAL-D'ARCOMIE-SAINT-JUST

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé					
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois façoné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
5_U	AMEL	149	2,7	2017	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier							
2_B	AMEL	60	1,5	2024	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier							
3_B	AMEL	70	1,7	2024	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier							
4_U	AMEL	119	2,7	2024	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier							

(1) Si mention "non fixée" = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée ou non prévue à l'aménagement

(2) Proposition de l'ONF : si année différente de celle prévue, proposition de report de la coupe par ONF; si mention SUPP. proposition de suppression par ONF

(3) Porter mention "accord" ou "refus"; dans ce dernier cas les modifications souhaitées et les justifications correspondantes seront explicitées dans les rubriques dédiées de la délibération (voir modèle)

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 015-200054104-20230928-11_28092023-DE

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents : CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : O.N.F. - APPROBATION de l'assiette des coupes 2024 pour les forêts relevant du régime forestier - Forêt communale de St-Just

M. Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du plan de gestion de la Forêt communale de St-Just sur 2007/2026, confié à l'Office National des Forêts, il convient chaque année de valider la proposition de l'ONF pour le programme de coupes.

M le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupes proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition de coupes de l'ONF pour la campagne 2024 : Etat de l'assiette ci- jointe.

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

RIVIERE Romuald



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 04/10/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents: CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : EXTENSION de la salle polyvalente de Loubaresse
DEMANDE de subvention CONTRAT REGION auprès de la Région AURA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'Extension de la salle polyvalente de Loubaresse dont le choix des entreprises a été validé en réunion du 13/04/2023 et les subventions DETR 2022 et FCS 2023 accordées, et disposant désormais des éléments financiers définitifs, il y a lieu de déposer le dossier de subvention auprès de la Région AURA; la Commission permanente de Région ayant validé un soutien régional en séance du 03/02/2023.

Ce projet d'extension de la salle polyvalente de Loubaresse et la mise en conformité avec la réglementation d'un ERP permettra ainsi de créer des espaces dédiés notamment aux associations APE et Comité des Fêtes de Loubaresse.

Le montant global de l'opération HT s'élève à :

Travaux	143 274,24 €
Equipement	2 150,00 €
Ingénierie	18 810,00 €
Frais divers et aléas	5 830,00 €
Total	170 064,24 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** auprès des services de la REGION AURA au titre du dispositif **CONTRAT REGION** une demande de subvention à hauteur de 50 000 €,

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

REGION 2023 : 50 000.00 €
FCS 2023 : 18 000.00 €
DETR 2022 : 35 062.00 €
Fonds propres : 69 025.65 €

Les travaux sont prévus d'être réalisés à l'automne 2023 et d'une durée de 10 mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 015-200054104-20230928-12_28092023-DE

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
RIVIERE Romuald**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/10/2023
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023
Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 16

L'an deux mille vingt trois et le 28 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, TONDUT David, ROUSSEL Robert et DELMAS Véronique.

Absents : CHASTANG Julien, FRONTINI Cécile et MALLET Joëlle.

Pouvoirs : DELMAS Sébastien donne pouvoir à Stéphane TROULIER

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Fixation du montant du versement de provision de charges des deux logements aménagés dans l'ancien Presbytère de Saint-Marc à compter du 1^{er} Novembre 2023.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant mensuel du versement de provision de charges pour les deux logements aménagés dans l'ancien Presbytère de Saint-Marc, comprenant les frais de chauffage, a été fixé à 40 € par délibération du 09/07/2018 et qu'il y a lieu d'augmenter ce montant afin d'alléger le reste à charge pour les locataires.

En effet, la mise en place de compteur individuel pour chacun des logements permet ainsi de pouvoir répercuter précisément la consommation de chauffage à chacun des locataires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer le montant du versement de provision de charges à appliquer mensuellement pour les deux logements aménagés dans l'ancien Presbytère, à compter du 1^{er} Novembre 2023, à la somme de 80 € par mois de provision de charges.

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 13/10/2023 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/09/2023 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

